

Charte pour le respect de l'environnement et de la propreté sur les marchés des abattoirs

Le _____

La S.A. Abattoir représentée par **Joris Tiebout** et la société _____
possédant le numéro de client _____ représentée par M. _____
signe un protocole d'accord interprofessionnel visant le respect de l'environnement et
celui de la propreté sur le site des abattoirs et marchés d'Anderlecht.

La S.A. Abattoir s'engage :

- A louer tous les emplacements et locaux dans un état de propreté impeccable.
- A faciliter l'accès aux emplacements.
- A être ouvert à d'éventuelles suggestions et remarques qui pourraient apporter un plus au respect et à la qualité de l'environnement dans lequel les marchands évoluent.

M. _____ s'engage :

- A restituer l'emplacement pris en location dans le même état de propreté.
- A ne pas abandonner de déchets d'aucune nature ni sur le site ni sur ses environs.
- A ne pas stocker ses poubelles hors de son emplacement ou de son camion, même provisoirement.
- Afin d'éviter toute pollution visuelle pendant les marchés ou autre manifestation, celui-ci s'engage à ranger ses poubelles de la manière la plus ordonnée que possible.
- A évacuer le marché dans la limite des heures tolérées (16h00 le vendredi, 16h30 le samedi, 17h00 le dimanche) afin de permettre à l'équipe d'entretien d'entamer le nettoyage du site et de ses environs.

Les deux parties s'engagent :

- A ne laisser aucun véhicule en stationnement sur un lieu qui n'est pas autorisé ou qui pourrait gêner l'une ou l'autre partie (excepté service d'urgence).
- A respecter tous les autres points du règlement (voir règlements généraux du marché).
- A respecter toute personne se trouvant sur les marchés, client, commerçant, agents et collaborateurs de la SA Abattoir.

ir. Joris Tiebout

Représentant permanent de sprl TTMC
Administrateur délégué de sa ABATTOIR

Monsieur _____